

MARCHE n° 2017-003

REGLEMENT DE CONSULTATION

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

MADEELI

Le Belvédère – 3^{ème} étage
11, boulevard des Récollets
CS 97802
31078 Toulouse cedex 4

Objet de la consultation :

Choix d'un ou plusieurs prestataires en charge de la communication associée au stand Occitanie Pyrénées-Méditerranée porté par Madeeli au salon du Bourget 2017

Lot n° 1 : Conception d'outils de communication

**Lot n° 2 : Solution high-tech de valorisation de l'Occitanie au sein de l'espace
« Promotion »**

Lot n° 3 : Organisation d'une soirée à Paris

Date limite de remise des offres :

- **Lot n° 1 : Mardi 18 Avril 2017 – 9h00**
- **Lot n° 2 : Lundi 10 Avril 2017 – 9h00**
- **Lot n° 3 : Mardi 18 Avril 2017 – 9h00**

Les dossiers reçus après la date de remise des offres seront retournés à leur expéditeur

REGLEMENT DE CONSULTATION

SOMMAIRE

1.	Objet du marché
1.1	Description
1.2	Forme du marché
1.3	Lieu d'exécution des prestations
2	Conditions de la consultation
2.1	Procédure
2.2	Durée de validité du marché
2.3	Modalités d'établissement du marché
2.4	Délai de validité des offres
2.5	Conditions financières
2.6	Renseignements complémentaires
3	Présentation et envoi des offres
3.1	Pièces constitutives de la proposition
3.2	Envoi des offres
3.3	Date de remise des offres
4	Variantes
4.1	Planification
5	Clauses particulières
5.1	Obligations
5.2	Obligations fiscales et sociales
5.3	En cas de groupement
5.4	Sous-traitance
6	Critères d'attribution
7	Contenu du dossier de consultation

Présentation de Madeeli

Madeeli, l'agence régionale du développement économique, de l'export et de l'innovation, est une association loi 1901. L'agence a été créée en 2015. Elle est financée principalement par la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée et l'Europe.

Madeeli soutient le développement, l'innovation et l'internationalisation des entreprises tout en renforçant l'attractivité du territoire régional. Madeeli est présidée par Carole Delga, ancienne Ministre et Présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée. Nadia Pellefigue, Vice-présidente de la Région Occitanie, est Présidente déléguée de Madeeli. Le Directeur général de l'agence est Christophe Nicot.

Madeeli propose une offre d'accompagnement personnalisée et adaptée à chaque projet.

Les missions de Madeeli :

- favoriser le développement, l'innovation et l'internationalisation des entreprises
- animer et coordonner le réseau régional des partenaires de l'innovation et du développement économique
- renforcer l'attractivité du territoire régional et l'implantation des entreprises

Madeeli accompagne les projets des entreprises à toutes les étapes de leur développement :

- création, transmission, reprise
- innovation, transfert technologique
- développement
- financement
- export
- international

1 – Objet du marché

1.1 Description

La présente consultation a pour objet de choisir un ou plusieurs prestataires pour la communication associée au stand Occitanie Pyrénées-Méditerranée porté par Madeeli au salon du Bourget 2017 dont les éléments techniques sont détaillés dans le CCTP ci-après.

Le marché se compose de trois lots :

- **Lot n° 1 : Conception d'outils de communication**
- **Lot n° 2 : Solution high-tech de valorisation de l'Occitanie au sein de l'espace Promotion**
- **Lot n° 3 : Organisation d'une soirée à Paris**

L'objectif du contrat est à obligation de résultat suivant différents critères tels que qualité, délai, réactivité et aux moyens et compétences mis en œuvre.

1.2 Forme du marché

Le marché à procédure adaptée est à bon de commande.

1.3 Lieu d'exécution des prestations

Les prestations s'effectueront dans les locaux du prestataire, au salon du Bourget et en ce qui concerne la soirée au Cirque d'hiver à Paris.

2 Conditions de la consultation

2.1 Le mode de passation utilisé est : **Marché A Procédure Adaptée.**

2.2 Durée de validité du marché

Le marché est prévu pour une durée initiale d'un (1) an, éventuellement reconductible deux (2) fois par avenant, étant entendu que pour les renouvellements, les offres de prix feront l'objet d'une révision pour tenir compte des évolutions du besoin.

2.3 Modalités d'établissement du marché

Le marché entrera en vigueur à compter de sa notification par MADEELI.

Madeeli se réserve la possibilité de ne commander que les items jugés nécessaires pour l'exécution du marché.

2.4 Délai de validité des offres

Le délai de validité de l'offre est fixé à 6 mois à compter de la date limite de remise de l'offre.

Dans le cas où il ne serait pas donné suite à la consultation, le candidat ne pourra prétendre à aucune indemnisation.

2.5 Conditions financières

Les modalités de financement et de paiement seront détaillées à la notification du marché. Le candidat indiquera dans sa proposition technique et commerciale ses souhaits d'acomptes

La monnaie de compte est l'euro.

2.6 Renseignements complémentaires

Des renseignements complémentaires pourront être obtenus auprès de :

Type de renseignements	Nom	Téléphone	E-mail
Administratif	Marc Bigot	05 34 40 41 06	marc.bigot@madeeli.fr
Technique	Marie-Laure Ichanjou	05 61 12 57 13	marie-laure.ichanjou@madeeli.fr

Toute demande de renseignement sera tracée par un e-mail adressé à l'acheteur.

La proposition sera rédigée en langue française et l'unité monétaire utilisée sera l'Euro.

Les prix seront présentés Hors Taxes.

La proposition financière devra faire apparaître tous les éléments ayant servi au calcul des prix proposés et les coûts détaillés, avec notamment pour chaque prestation type, le détail suivant :

- répartition du montant de chacune des prestations pour chaque co-traitant ou sous-traitant à paiement direct,
- coût global de production (nombre d'unités d'œuvres, coût journalier),
- ...

Le prix proposé intègrera les temps de rencontres préalables et en cours de mission entre le titulaire et MADEELI ainsi que tous les frais annexes (déplacement, hébergement, ...).

Les prix sont réputés comprendre toutes les charges fiscales ou autres, frappant obligatoirement les prestations, les frais afférents au conditionnement, au stockage, à l'emballage, à l'assurance et au transport jusqu'au lieu de livraison, ainsi que toutes les autres dépenses nécessaires à l'exécution des prestations, les marges pour risque et les marges bénéficiaires.

3.1 Pièces constitutives de la proposition.

La proposition comprendra obligatoirement :

- Déclaration du candidat DC1 et DC2 - (DC4 uniquement pour les sous-traitants)
- Présentation succincte de l'entreprise
- Les références commerciales
- Les CCAP et CCTP datés et signés d'une personne ayant pouvoir à engager la société.
- Une proposition technique et commerciale datée et signée d'une personne ayant pouvoir à engager la société, comprenant un dossier structuré incluant toutes les informations explicatives nécessaires pour présenter l'offre qui devra répondre aux critères énoncés au présent document et au CCTP
- Le planning d'exécution du marché

3.2 Envoi des offres.

Les offres sont à transmettre au format papier et numérique au plus tard pour la date et heure figurant en première page du présent document.

Format papier :

L'offre signée d'une personne habilitée à engager le candidat sera placée sous enveloppe cachetée portant à l'extérieur les indications suivantes :

- **la raison sociale du candidat**
- **Marché n° 2017-003**

Cette enveloppe sera mise sous pli et adressée à :

MADEELI
Marie-Laure Ichanjou
11, boulevard des Récollets
CS 97802
31078 Toulouse cedex 4

Format numérique :

Les offres au format numérique sont à transmettre à :

marie-laure.ichanjou@madeeli.fr et copie à *marc.bigot@madeeli.fr*

3.3 Date de remise des offres.

Les offres devront parvenir à MADEELI pour la date figurant en première page du présent règlement de la consultation et suivant les indications données dans le CCTP.

Le pli qui sera remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ne sera pas retenu et renvoyé à son auteur.

4 Variantes

Le futur marché, objet de cette consultation, s'inscrit dans une démarche d'amélioration du rapport coût/disponibilité, que MADEELI entend mettre en œuvre.

Le futur marché doit permettre :

- Une large ouverture aux propositions d'axes de progrès, d'innovation, de réduction des coûts de la part du candidat,
- L'incitation à la réduction des délais,
- La mise en place de processus réactifs, tenant compte des besoins opérationnels des besoins.

Considérant les objectifs ci-dessus, les variantes sont autorisées en plus de l'offre répondant à la consultation basée sur le CCTP.

Le candidat cotera obligatoirement et de manière détaillée, les variantes proposées qui devront couvrir la totalité du besoin.

4.1 Planification

Les phases et les livraisons des prestations attendues sont détaillées dans le CCTP

Le planning sera élaboré en concertation avec le titulaire lors des premières réunions de cadrage.

5 Clauses particulières

5.1 Obligations

Le candidat devra s'engager à répercuter auprès de ses sous-traitants, les obligations et contraintes liées au présent marché.

5.2 Obligations fiscales et sociales.

Conformément aux articles D.8222-5 ou D.8222-7 et D.8222-8 du code du travail relatif à la lutte contre le travail dissimulé, le titulaire du marché fournira les attestations prouvant sa régularité vis à vis des obligations sociales et fiscales. Ces attestations sont à produire tous les 6 mois jusqu'à la fin de l'exécution du contrat.

5.3 En cas de groupement.

Les pièces mentionnées au paragraphe 3.1 devront être obligatoirement fournies pour chaque entreprise du groupement.

Pour les entreprises présentant leur offre sous forme de groupement, un des prestataires sera désigné dans l'acte d'engagement comme mandataire du groupement.

En cas de groupement solidaire, l'acte d'engagement sera un document unique qui indique le montant total du marché et l'ensemble des prestations que les membres du groupement s'engagent solidairement à réaliser.

Les offres seront signées soit par l'ensemble des entreprises groupées, soit par le mandataire s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter ces entreprises au stade de la passation du marché (copie des habilitations à fournir).

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

5.4 Sous-traitance.

Le titulaire d'un marché public peut sous-traiter l'exécution de certaines parties de son marché à condition d'avoir obtenu de MADEELI l'acceptation de chaque sous-traitant et l'agrément de ses conditions de paiement.

Cette obligation de déclaration vaut également en cas de recrutement de sous-traitants en cours d'exécution du marché.

Le candidat devra préciser la nature des prestations dont la sous-traitance est prévue, la dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant proposé.

Le candidat fournira 3 devis pour chaque prestation sous-traitée et ses critères de sélection.

Si le candidat ne peut fournir les 3 devis, il fournira la preuve de ses demandes auprès des sous-traitants (courrier, e-mail).

Le candidat remettra également une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics et qu'il a satisfait à ses obligations sociales et fiscales.

6 - Critères d'attribution

Le marché sera attribué au candidat présentant l'offre économique la plus avantageuse en fonction des critères suivants :

Pour le lot n° 1 :

- La pertinence et l'esthétisme du visuel : 60%
- Le coût : 40%

Pour le lot n° 2 :

- Les références du prestataire : 20%
- La pertinence du dispositif proposé jugé au regard de sa faisabilité : 50%
- Le coût : 30%

Pour le lot n° 3 :

- La pertinence du scénario de la soirée jugé au regard de son originalité et de sa faisabilité : 40%
- La méthodologie et les références de l'agence : 30%
- La présentation d'un budget abouti et précisément détaillé (poste par poste) et le montant des honoraires de l'agence : 30%

La sélection sera effectuée sur dossier par un jury composé de personnes de Madeeli et à titre consultatif de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée.

MADEELI se réserve le droit d'organiser une audition dans ses locaux du ou des candidats dont les offres ont été présélectionnées.

MADEELI se réserve la possibilité de négocier avec les candidats ayant remis une offre régulière.

7 Contenu du dossier de consultation

- *Le présent règlement de consultation (RC)*
- *Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)*
- *Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)*

Le Règlement de Consultation, le Cahier des Clauses Administratives Particulières et la Cahier des Clauses Techniques sont mis à disposition par voie électronique aux adresses suivantes :
<http://www.madeeli.fr/marches-et-consultations/>

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

SOMMAIRE

1. Documents contractuels régissant le marché
 2. Objet – Prix – Montant
 - 2.1 Objet du marché
 - 2.2 Désignation des prestations
 3. Caractère des prix
 - 3.1 Contenu des prix
 - 3.2 Forme et type des prix
 - 3.3 Variations des prix
 4. Conditions de paiement
 - 4.1 Application de la TVA
 - 4.2 Avance
 - 4.3 Modalités de règlement
 - 4.4 Facture
 - 4.5 Règlements
 5. Délais – Livraison - Documentation – Pénalités
 - 5.1 Délais
 - 5.2 Livraison
 - 5.3 Documentation
 - 5.4 Formation
 - 5.5 Pénalités pour retard
 6. Conditions d'exécution
 - 6.1 Responsabilité du titulaire
 - 6.2 Confidentialité
 - 6.3 Propriété intellectuelle
 - 6.4 Normes
 - 6.5 Communication
 - 6.6 Assurances
 - 6.7 Règles de sécurité
 7. Garanties
 - 7.1 Garanties techniques
 8. Infraction à la législation sociale et fiscale
 9. Résiliation
 10. Litiges – Tribunaux compétents
-

1. – Documents contractuels régissant le marché

Le marché est régi par les documents contractuels suivants :

- Le règlement de consultation
- Le cahier des clauses administratives générales
- Le cahier des clauses techniques

2. Objet – Prix – Montant

2.1 Objet du marché

Le présent cahier des clauses administratives générales détermine les conditions dans lesquelles doit être exécuté le présent marché dont l'objet est mentionné sur la première page de l'acte d'engagement et le détail des prestations précisé dans l'annexe financière annexée à cet engagement.

2.2 Désignation des prestations

Le titulaire s'engage à réaliser les prestations aux conditions de prix figurant dans sa proposition.

3. Caractère des prix

3.1 Contenu des prix

Le prix des prestations définies ci-dessus comprend tous les frais afférents aux opérations suivantes :

- o aux assurances nécessaires au titulaire dans le cadre du marché,
- o aux garanties définies à l'article 7 ci-après
- o à la documentation prévue au titre du marché
- o aux opérations de contrôles et d'essais

Tous les autres frais supplémentaires non précisés restent à la charge du titulaire du marché.

3.2 Forme et type des prix

Les prix seront fermes, non actualisables et établis aux conditions économiques du mois de Mars 2017.

3.3 Variation des prix

Les prix devront être garantis jusqu'au jour de livraison.

4. Conditions de paiement

4.1 Application de la TVA

Les prestations livrées au titre du présent marché sont assujetties à la taxe sur la valeur ajoutée au taux normal en vigueur lors du fait générateur. La taxe sur la valeur ajoutée est exigible à la livraison pour tous les postes.

4.2 Facturation

Dans le cadre de ce marché, MADEELI ne pratiquera pas le paiement direct des sous-traitants. Les factures de sous-traitance présentées par le titulaire seront obligatoirement accompagnées de la copie d'une pièce justificative de la prestation sous-traitée (facture du sous-traitant au titulaire).

Afin d'éviter les décalages de trésorerie pour le titulaire, MADEELI pourra accepter la présentation et le paiement de factures accompagnées de la copie des bons de commande de prestations sous-traitées

4.3 Modalités de règlement

Toute demande de paiement doit être adressée à Madeeli - 11 boulevard des Récollets - CS 97802 - 31078 Toulouse cedex 4

Si du fait du titulaire (adresse incomplète ou non conforme, etc ...), les demandes de paiement ne sont pas adressées à Madeeli, la date de réception à prendre en compte comme point de départ du délai du paiement, est celle de la réception effective de la demande par le service habilité.

Cette demande de paiement sera faite par tout moyen permettant de donner une date certaine

4.4 Facture

La facture doit respecter les formes suivantes :

- Etre établie sur papier en-tête,
- Rappeler le numéro et la date du marché ainsi que ceux du ou des bordereaux d'expédition
- Rappeler la raison sociale exacte du titulaire, sa forme juridique, ses numéros d'inscription au Registre de commerce, d'identification INSEE et la domiciliation des paiements (identique à celle figurant sur le marché)
- Reproduire la désignation de la fourniture telle qu'elle figure au tableau de commande

- Elle doit également faire apparaître nettement sans aucune altération :
- Le ou les taux de TVA et leur répartition éventuelle sur les différents postes du tableau de commande
 - Le montant global HT, la TVA et le montant TTC
- Toute facture incomplète ou incorrecte fera l'objet d'un rejet et entraînera une suspension du délai de paiement.

4.5 Règlements

Le règlement des prestations s'effectuera par chèque ou virement dans les 30 jours à réception de facture et vérification du service réalisé.

5. Délais – Livraisons – Pénalités

5.1 Les délais fixés dans l'acte d'engagement, s'entendent à compter de la date de notification du marché.

5.2 La fourniture des prestations du marché doit s'effectuer à l'adresse ci-après :

MADEELI
11 boulevard des Récollets – CS 97802
31078 Toulouse cedex 4

Un document attestant de réalisation de la prestation (compte rendu, bon de livraison, feuilles de présence, ...) accompagnera la demande de paiement.

5.3 Documentation

Le titulaire s'engage à fournir à la livraison toute la documentation et/ou prestation rédigée en langue française. Il s'engage à fournir les éventuels rectificatifs sans supplément de prix.

5.4 Formation

Sans Objet

5.5 Pénalités pour retard

Si le délai contractuel est dépassé, le titulaire encourt, sans mise en demeure préalable, une pénalité calculée par application de la formule suivante :

$$P = V \times R / 1000$$

P = Montant des pénalités TTC

V = Valeur pénalisée (prix du règlement du ou des postes en retard)

R = nombre de jours de retard

6. Conditions d'exécution

6.1 Responsabilité du titulaire

Le titulaire a la responsabilité de mettre en œuvre une organisation, des méthodes et des moyens lui permettant de garantir la qualité des produits livrés ainsi que leur conformité aux exigences au présent marché. Le titulaire est responsable de la qualité des prestations qu'il fournit.

6.2 Confidentialité

Le titulaire qui, à l'occasion de l'exécution du marché, a reçu de MADEELI, à titre confidentiel, des renseignements, documents ou d'éléments de toute nature, est tenu de maintenir la confidentialité attachée à cette communication.

Il ne doit divulguer aucune information qui résulte de l'exécution du marché ou pourrait parvenir à sa connaissance à l'occasion de celui-ci.

Il doit sans délai avertir MADEELI de toute violation à l'obligation de confidentialité ci-dessus.

Le titulaire doit informer ses sous-traitants des obligations de confidentialité et des mesures de sécurité qui s'imposent à lui pour l'exécution du marché. Il doit s'assurer du respect de ces obligations par ses sous-traitants.

6.3 Propriété intellectuelle

Le titulaire garantit être détenteur de tous les droits de propriété intellectuelle relatifs aux créations qu'il serait amené à utiliser dans le cadre de la réalisation de la prestation ou avoir régularisé contractuellement l'utilisation et l'exploitation de droits de propriété intellectuelle dont il ne serait pas titulaire.

Le titulaire s'engage à céder à titre exclusif à MADEELI l'intégralité des droits patrimoniaux des œuvres réalisées à la demande de MADEELI et notamment les droits de reproduction, de représentation, d'adaptation pour tout support ou tout média (y compris Internet).

Le titulaire garantira à MADEELI la jouissance paisible des droits cédés notamment dans l'hypothèse où la création serait totalement ou partiellement le fait d'un ou de plusieurs de ses salariés.

La cession des droits de propriété intellectuelle est réalisée à titre exclusif au profit de MADEELI,

laquelle n'aura néanmoins aucune obligation d'exploiter lesdits droits.

MADEELI aura l'entière liberté de protéger chacune des créations à son nom par un titre de propriété industrielle.

Le titulaire garantit MADEELI contre toutes les revendications des tiers relatives à l'exercice de leurs droits de propriété intellectuelle, de leurs droits voisins, de leurs droits de la personnalité, à l'occasion de l'exécution des prestations et de l'utilisation de leurs résultats, notamment pour l'exercice du droit

6.4 Normes

Les prestations doivent satisfaire aux exigences des normes en vigueur à la date de notification du marché.

6.5 Communication

Le titulaire est autorisé à faire valoir pour sa propre communication la mission et les réalisations confiées par le client.

6.6 Assurances

Le titulaire du marché doit contracter les assurances permettant de garantir sa responsabilité à l'égard de MADEELI et des tiers, victimes d'accidents ou de dommages causés par l'exécution des prestations.

Il doit justifier, dans un délai de quinze jours à compter de la notification du marché et avant tout début d'exécution de celui-ci, qu'il est titulaire de ces contrats d'assurances, au moyen d'une attestation établissant l'étendue de la responsabilité garantie.

6.7 Le titulaire du marché qui réaliserait l'objet du marché dans les locaux de MADEELI, respectera les consignes de sécurité qui lui seront communiquées.

7. Garanties

7.1 Outre les garanties légales qui découlent de l'application du code civil, la fourniture est soumise à une garantie de bon fonctionnement de un an à partir de sa réception.

Le délai maximal de remise en état ou de remplacement des matériels sous garantie est fixé à trois mois à date de la demande.

Dans le cas où des défauts seraient constatés lors de l'utilisation des matériels livrés, le titulaire s'engage soit à remettre en état, soit à remplacer à l'identique le matériel concerné sous trois mois.

8. Infraction à la législation fiscale - Lutte contre le travail illégal

8.1 Sous peine de résiliation de plein droit du marché à ses torts exclusifs, le titulaire affirme que lui-même et ses sous-traitants ne tombe(nt) pas sous le coup de l'interdiction de participer aux marchés d'organismes publics frappant ceux font l'objet d'une condamnation pour infraction au code général des impôts ou au code du travail.

8.2 Le titulaire déclare sur l'honneur que le travail réalisé est effectué avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L620.3, L143.3 et L143.5 du code du travail et qu'il s'acquitte de ses obligations au regard de l'article L. 324-10 du code du travail réprimant le travail illégal.

Le titulaire s'engage à obtenir les mêmes déclarations de la part de ses sous-traitants.

9. Résiliation

MADEELI peut résilier le marché aux torts du titulaire en cas d'inexactitude ou des documents prouvant sa régularité vis à vis des obligations sociales et fiscales et de l'absence de fourniture de ces documents après demande expresse de MADEELI.

10. Litiges - Tribunaux compétents

En cas de controverse ou réclamation entre les parties au sujet du présent contrat, les parties tenteront, dans un délai de 30 jours calendaires à partir de la naissance du litige, de régler ledit litige à l'amiable, le cas échéant en faisant préalablement appel à la médiation. En cas de litige persistant, le tribunal compétent sera le Tribunal Administratif de Toulouse.

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

1) CONTEXTE

Consacré à l'ensemble des activités liées à l'aéronautique et l'espace - des fournisseurs de pièces détachées aux aviateurs -, le Salon International de l'Aéronautique et de l'Espace Paris Le Bourget est le premier événement mondial de la profession.

Avec 1 600 établissements et 130 000 emplois industriels, le Grand Sud-Ouest, composé des régions Occitanie Pyrénées-Méditerranée et Nouvelle Aquitaine, constitue le premier pôle aéronautique et spatial européen.

Pour la 8^e édition consécutive, la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée et son agence de développement économique et d'innovation Madeeli participent au Salon du Bourget dans le cadre d'un pavillon commun de 1455 m² organisé avec la Région Nouvelle Aquitaine et Aerospace Valley. Au sein du hall 4 dédié aux PME, ce pavillon est composé d'un espace de promotion et d'accueil de 100 m² et des stands individuels des entreprises exposantes. Environ 150 entreprises, dont plus de la moitié d'Occitanie, exposeront sur le pavillon.

A l'occasion de cette 52^e édition du Bourget, l'Occitanie Pyrénées-Méditerranée, région leader de l'aéronautique mondiale, souhaite promouvoir sa nouvelle marque au sein de ce salon international.

Un plan de communication a donc été conçu à cet effet.

Les objectifs :

- Affirmer la place de la région Occitanie Pyrénées-Méditerranée en tant que leader mondial de l'aéronautique et du spatial,
- Valoriser le savoir-faire des entreprises régionales pour leur ouvrir de nouveaux marchés
- Promouvoir l'attractivité du territoire en vue de nouvelles implantations d'entreprises.

Plusieurs actions sont prévues :

- Valorisation de la région, du savoir-faire de ses entreprises et laboratoires au sein du pavillon sur un espace « Promotion » de 50 m² (cf. lot 2)
- Achat d'un panneau « Folies » L2,90 X H6 m « M40 » sur l'allée centrale du hall 4 et pavoisement de deux petits trains aux couleurs de la Région
- Achat d'insertions publicitaires
- Réalisation d'une newsletter diffusée en amont du salon (annonce), pendant (animation) et après le salon (bilan). Cette newsletter et/ou certains de ces éléments seront également diffusés sur le web ou via les réseaux sociaux.
- Organisation d'une soirée à Paris dédiée aux entreprises de la région, aux ministères et décideurs aéronautiques français et étrangers

2) LOTS

La consultation se compose de trois lots.

Les candidats sont libres de répondre à un ou plusieurs lots.

Lot 1 : Conception d'outils de communication

Conception d'un visuel pour la promotion de la région au Bourget.

Cible

- Les entreprises aéronautiques et spatiales françaises et étrangères
- Les institutionnels : délégations étrangères, ministères, élus régionaux
- La presse
- Le grand public

Message

- La région Occitanie Pyrénées-Méditerranée, leader mondial, innove pour l'aéronautique et l'espace de demain
- Mots clés : innovation, futur, qualité de vie en Occitanie Pyrénées-Méditerranée (une région où il fait bon vivre et entreprendre)

- Présence en force au salon du Bourget 2017 (indiquer le nombre total d'entreprises exposant sur le salon, dont le nombre sur le pavillon avec son n°).

Ce visuel devra être décliné sur les supports suivants :

- Panneau « Folies » L2,90 X H6 m « M40 » n°13 sur l'allée centrale du hall 4 (texte en anglais ou bilingue français/anglais)
- Pavoisement de deux petits trains (pour chaque petit train : 6 formats côté L50 X H60 cm et un format arrière L115 X H32 cm) : si texte prévoir l'anglais ou les deux langues français/anglais
- Page de pub dans Le Monde (à paraître le 19 juin 2017, L287 X H435 cm) : texte en français. Prévoir de décliner cette annonce presse sous différents formats pour d'éventuelles autres insertions presse ainsi que pour la décoration du stand de la région Occitanie Pyrénées-Méditerranée
- Carton d'invitation papier à la soirée (cf. lot 3) et déclinaison html
- Modèle de newsletter html (texte français).

Travail demandé pour le choix du candidat

La proposition du candidat devra comprendre :

- Les visuels de communication suivants : panneau « Folies », panneaux petit train (formats côté et arrière), page dans Le Monde, carton d'invitation papier soirée, proposition de newsletter.
- Le calendrier de réalisation
- Le budget détaillé

Budget

- La création graphique originale incluse dans le lot 1 ne saurait dépasser 5000 € TTC.
- Les coûts supplémentaires suivants devront être détaillés par le prestataire :
 - o Mise au format des annonces presse et fourniture des fichiers HD
 - o Création, production et intégration de la newsletter e-mailing html testé sur les divers outils de messagerie (devis hors routage)
 - o Création du carton d'invitation, tirage à 500 ex (chiffrer les 100 +) et la fourniture éventuelle d'enveloppes correspondant aux formats proposés
 - o Déclinaison, production et intégration du carton d'invitation en format html testé sur les divers outils de messagerie (devis hors routage).

Lot 2 : Solution high tech de valorisation du territoire régional au sein de l'espace Promotion

Pour promouvoir la nouvelle marque Occitanie Pyrénées-Méditerranée et le savoir-faire de ses entreprises et laboratoires, un espace de 55,5 m² a été réservé sur un îlot « entreprises » face à l'espace accueil commun aux deux Régions et au Pôle.

Cet espace est composé de deux parties :

- Une partie « Rézopep/Synersud » de 27,50 m², les deux réseaux de pépinières d'entreprises d'Occitanie, qui hébergera six start-ups aéronautiques et spatiales.
- Une partie « Promotion de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée » de 27,50 m².

L'objectif est de montrer que l'Occitanie Pyrénées-Méditerranée, leader mondial de l'aéronautique, est aujourd'hui le lieu où se prépare l'aéronautique et le spatial de demain. Les technologies clés de l'aéronautique du futur (matériaux, énergie, numérique) feront l'objet d'une cartographie permettant de valoriser les acteurs régionaux les plus en pointe selon les sujets.

Cette partie du stand sera consacrée à la présentation de ces avancées technologiques et à la promotion de ce message : « En Occitanie Pyrénées-Méditerranée, nous innovons pour l'aéronautique et le spatial de demain ». Toutefois, les aspects « Attractivité générale » et « qualité de vie » ne devront pas être oubliés (chiffres clés + éléments clés sur le tourisme...).

Afin de promouvoir l'Occitanie Pyrénées-Méditerranée dans le cadre de ce salon international, où les entreprises et la presse sont fortement sollicitées, le prestataire devra être à même de proposer un dispositif original incitant le visiteur à s'arrêter. Celui-ci devra être à la fois innovant (high tech) et attractif. Plus concrètement, il s'agira d'utiliser la technologie (3D, holographie, etc.) pour valoriser la technologie, en favorisant l'interactivité.

Le prestataire peut être une agence de communication, mais aussi une entreprise ou start-up innovante. Le prestataire retenu travaillera avec Madeeli pour élaborer le scénario de promotion.

Madeeli apportera le contenu (noms des acteurs à mentionner, textes, visuels) et le prestataire proposera des façons visuelles et ludiques de les valoriser.

Type de contenu à valoriser : entreprises innovantes et laboratoires compétents dans chacun des domaines (chiffres-clés, leadership, photos, vidéos...).

Il est demandé au prestataire de privilégier scénographie et visuels, capables d'interpeller les visiteurs qui passent devant le stand.

Ce dispositif de promotion devra s'insérer dans le stand qui sera décoré et meublé par le prestataire retenu pour l'aménagement complet du pavillon.

Le dispositif devra être susceptible de s'adapter à d'autres secteurs d'activités traités par Madeeli : économie de la montagne, agro-alimentaire, systèmes embarqués, etc. Ces adaptations pourront faire l'objet de devis ultérieurs complémentaires.

Travail demandé pour le choix du candidat

La proposition du candidat devra comprendre :

- Une proposition de « dispositif de valorisation » high-tech (hors décoration du stand)
- Le calendrier de réalisation
- Un budget détaillé

Budget

Le budget global du lot 2, incluant toutes les prestations intellectuelles et de mise en œuvre, ne devra pas dépasser 35 000 € TTC. La location et/ou l'achat de matériel spécifique pourra faire l'objet d'un devis complémentaire.

Lot 3 : Organisation d'une soirée à Paris

Afin de se démarquer des habituels dîners protocolaires ou soirées VIP du Bourget, la Région souhaite organiser une soirée originale et conviviale représentative des valeurs de l'Occitanie, qui allie la thématique « leader mondial de l'aéronautique » et « qualité de vie ». Cette soirée est prévue pour 300 personnes maximum.

La date retenue pour son organisation est le 19 juin 2017. Le lieu retenu est le Cirque d'Hiver Bouglione.

1) Les prestations à réaliser

Les organisateurs se chargent de la réservation auprès du Cirque d'Hiver qui les facturera en direct.

La constitution du fichier des invités, la réalisation des invitations, le routage, la gestion des retours et la réalisation de badges seront pris en charge par les organisateurs.

Ceux-ci se chargent également de la prestation traiteur.

A- GESTION SCÉNOGRAPHIE ET LOGISTIQUE DU LIEU

La mission consistera à assurer les prestations suivantes :

- Interface technique et commerciale avec le lieu pour les prestations complémentaires,
- Proposition et mise en place d'un concept de scénographie,
- Mise en place d'une signalétique Occitanie Pyrénées-Méditerranée sur le site, en adéquation avec le décor existant et la charte graphique fournie,
- Conseil en matière d'implantation de la soirée dans le site,
- Vérification de la viabilité des espaces existants, recensement des équipements techniques existants et estimations des éventuels besoins (sonorisation, lumière ou autres...),
- Elaboration du scénario précis de la soirée (timing, déroulé des événements, ...),
- Adéquation des propositions et de l'enveloppe budgétaire.

B- ANIMATION

Le prestataire devra établir un inventaire d'animations possibles (proposé ou non avec le lieu) tout au long de la soirée. Ces animations pourront être de tout ordre (petits spectacles, « happenings »), mais devront aussi favoriser l'interactivité entre participants et la convivialité.

Proposer également un cadeau de bienvenue en souvenir de la soirée.

C- ACCUEIL / DIVERS

L'agence devra veiller :

- A la mise en place de vestiaires, bagageries sur le lieu
- A la présence de personnel d'accueil
- Au filtrage des invités à l'entrée
- A la remise de badges pour les invités.

Pour ces deux dernières tâches, le personnel affecté interviendra en support des organisateurs qui connaissent la plupart des invités.

2) Nature et portée de l'intervention de l'agence retenue

- Création du scénario de l'événement dans sa globalité (y compris prise en charge de toutes les contraintes techniques et démarches administratives liées à l'organisation de l'événement),
- Coordination générale de l'événement,
- Gestion budgétaire de l'événement (hors réservation du lieu).

Le Cirque d'Hiver a transmis un devis à Madeeli incluant :

- Le tarif forfaitaire des lieux suivants (pour une installation à partir de 8h et jusqu'à minuit pour l'exploitation) : bar de l'impératrice, écuries Napoléon III, piste du Cirque (si soirée dansante uniquement).
- Un tarif forfaitaire pour les suppléments à la location : hôtesses du cirque, contrôleurs à l'entrée principale pendant la manifestation, le contrôleur à l'entrée des artistes, pour les livraisons et reprises, deux agents de sécurité à l'entrée principale pour contrôles et fouilles, la consommation d'énergie, le personnel d'entretien, les agents de sécurité sur la piste si soirée dansante.

Cependant, l'agence conseillera les organisateurs sur le ou les lieux à retenir au sein du Cirque d'Hiver et les informera sur les conséquences budgétaires.

3) Travail demandé pour le choix du candidat

La proposition du candidat devra comprendre :

- La remise du scénario de la soirée (éventuels lieux différents, scénographie, détail précis du déroulé – dont mot d'accueil de la présidente de Région, des animations, etc.)
- Le calendrier de réalisation
- Le budget (l'agence pourra proposer que l'ensemble des prestations de l'événement, en dehors de ses honoraires, soient payées en direct par les commanditaires).

4) Contraintes

Dans le cas de la création de signalétique ou autres visuels, l'agence devra les adapter au visuel conçu pour la campagne Bourget (lot 1) et à la charte graphique de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée.

Le budget global, incluant toutes les prestations (animations, honoraires et frais de l'agence événementielle) ne devra pas dépasser 50 000 € TTC (hors frais de location et annexes mentionnés au paragraphe 2 et le traiteur).

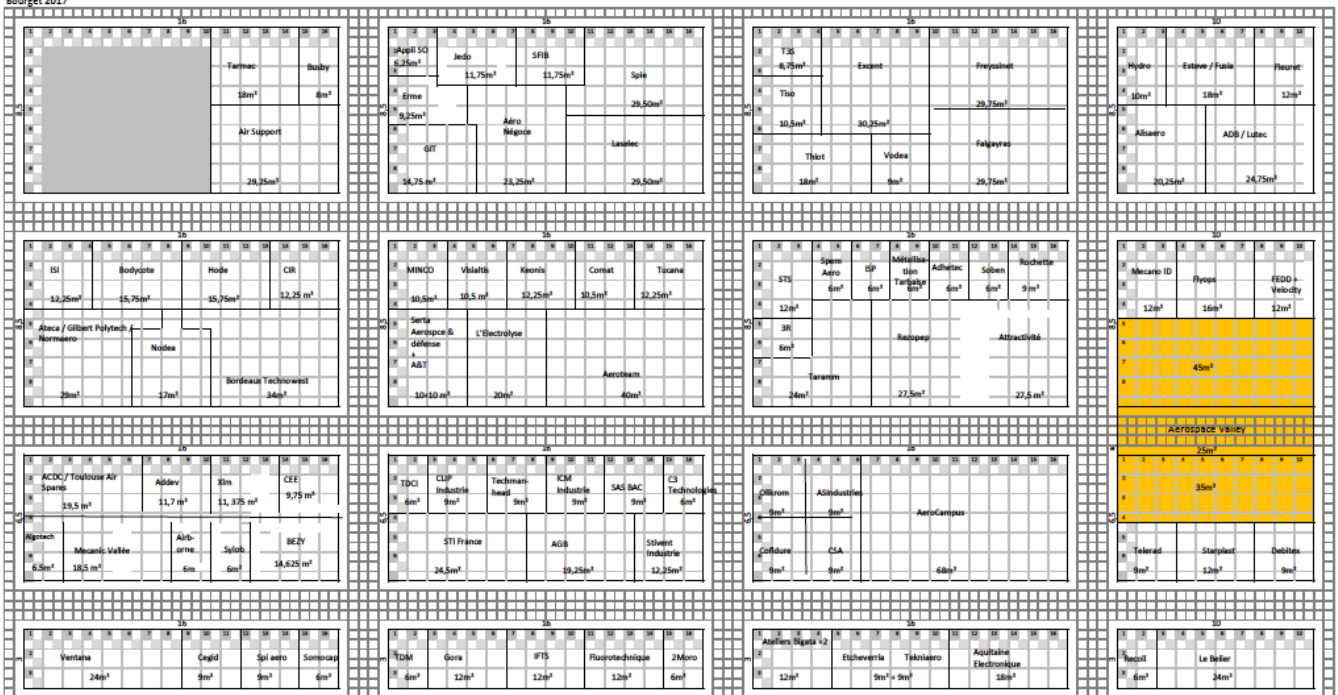
Annexes :

- Plan de masse du hall 4 avec emplacement du pavillon Occitanie (en vert sur le plan) au salon du Bourget 2017
- Plan d'implantation du pavillon (l'espace Promotion évoqué au lot 2 s'appelle sur le plan Rézopep/Attractivité)
- Logo Madeeli et de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée.

REGIONS DE FRANCE - HALL 4 - SIAE 2017



Bourget 2017



madeeli
 mon agence
 DÉVELOPPEMENT EXPORT INNOVATION

